

LES ALTERNATIVES À LA PEINE DE MORT

DE LA PEINE CAPITALE AUX SANCTIONS COMPATIBLES AVEC LES DROITS HUMAINS

COMPRENDRE LA PEINE DE RÉCLUSION À PERPÉTUITÉ

PEINES FORMELLES DE RÉCLUSION À PERPÉTUITÉ

= peine prononcée explicitement par une cour de justice

- **Détention à perpétuité avec possibilité de libération conditionnelle**

= possibilité de libération régulièrement examinée par un tribunal, une commission des libérations conditionnelles ou un organisme similaire

- **Détention à perpétuité symbolique**

= peine de réclusion à perpétuité assortie d'une remise en liberté automatique après un certain temps de détention

- **Détention à perpétuité sans possibilité de libération**

= la remise en liberté ne peut être accordée que par le pouvoir exécutif ou le/la chef.fe d'Etat

- **Détention à perpétuité incompressible**

= aucune possibilité de remise en liberté

PEINES INFORMELLES DE RÉCLUSION À PERPÉTUITÉ

= peines qui ne sont pas désignées comme "perpétuelles" mais qui, en pratique, peuvent maintenir un individu en prison à vie

- **Détention à perpétuité de facto**

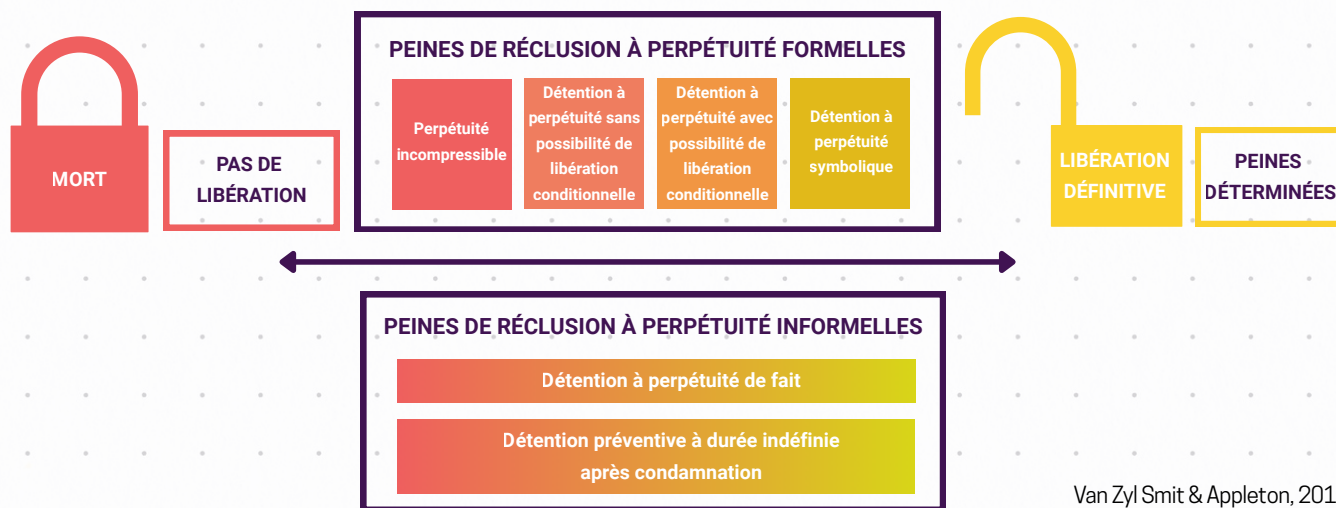
= longue peine fixe dont la durée offre peu de possibilité de remise en liberté (ex : 99 ans)

- **Détention préventive à durée indéfinie après condamnation**

= ensemble de mesures qui conduisent à la détention d'une personne pour une durée indéterminée après sa condamnation



La réclusion criminelle à perpétuité incompressible est un phénomène principalement états-unien : en 2014, +80% de la population détenue à perpétuité sans possibilité de sortie était incarcérée aux Etats-Unis d'Amérique.



Van Zyl Smit & Appleton, 2019



Les personnes condamnées à la réclusion à perpétuité sont **souvent soumises à des traitements plus sévères** et à des mesures de sécurité renforcées par rapport aux autres détenu.e.s, notamment l'isolement, le port de menottes et de chaînes, les fouilles de cellule et corporelles, les restrictions en matière de visites et d'association, l'utilisation de chiens de garde, les mauvaises conditions de vie, l'absence d'accès au travail, à l'éducation ou à la réinsertion, et l'isolement cellulaire.

TÉMOIGNAGE D'UN DÉTENU À PERPÉTUITÉ



« [La prison à vie, c'est] une mort lente et atroce. Peut-être aurait-il mieux valu que l'on me condamne à la chaise électrique et que l'on mette fin à mes jours plutôt que de me condamner à la prison à vie, me laissant pourrir en prison. Cela ne sert à rien. Cela devient un fardeau pour tout le monde. »

Van Zyl Smit & Appleton, 2019

LES ALTERNATIVES À LA PEINE DE MORT

STANDARDS DE CONDAMNATION À LA RÉCLUSION À PERPÉTUITÉ

- ✓ La perpétuité ne doit être prononcée que lorsque cela est strictement nécessaire pour protéger la société et garantir la justice.
- ✓ La réclusion à perpétuité ne doit être prononcée que pour les crimes les plus graves.
- ✓ Les peines de réclusion à perpétuité doivent être réductibles.
- ✓ Les conditions de détention doivent être compatibles avec les standards de droits humains.
- ✓ Les personnes condamnées doivent avoir accès à des mesures de réinsertion et une perspective raisonnable de libération.
- ✓ Les mécanismes de révision doivent être authentiques et accessibles.

STANDARDS DE DÉTENTION

INDIVIDUALISATION

NORMALISATION

RESPONSABILISATION

SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

NON-SÉPARATION

PROGRESSION

> For details, see: Council of Europe, Rec(2003)23 - Recommandation sur la gestion par les administrations pénitentiaires des condamnés à perpétuité et des autres détenus de longue durée

Le droit à l'espoir

Dans *Vinter & a. c. Royaume-Uni* (2013), la CEDH a reconnu le **droit à l'espoir** comme un "aspect fondamental de leur humanité".

"Les empêcher de nourrir cet espoir reviendrait à nier un aspect fondamental de leur humanité et, ainsi, serait dégradant." Juge Power-Forde



Cf. Règle Nelson Mandela 4(1) et art. 10.3 PIDCP sur les objectifs de réintégration et de réforme de la prison.

LES 13 ÉTAPES VERS LES SANCTIONS ALTERNATIVES DE PRI*

1. Abolir la peine de mort et mettre en place des **alternatives claires**.
2. Créer un **groupe de travail interdisciplinaire** chargé de superviser la réforme.
3. **Réexaminer** tous les cas de condamnation rapidement et équitablement.
4. Mettre **fin aux peines obligatoires**.
5. Veiller à ce que toutes les peines d'emprisonnement à perpétuité fassent l'objet d'un **réexamen régulier**.
6. Créer des **instances de libération** indépendantes et transparentes.
7. **Protéger les enfants et les groupes vulnérables**. Interdire les peines d'emprisonnement à perpétuité pour les infractions commises avant l'âge de 18 ans.
8. Faire de la **réinsertion** l'objectif central de l'emprisonnement de longue durée.
9. **Former** le personnel et garantir un traitement humain.
10. Développer les **mesures alternatives en milieu communautaire** et garantir un soutien adéquat aux personnes libérées après un emprisonnement de longue durée.
11. Garantir un **soutien à la réinsertion**.
12. Renforcer le **soutien aux victimes et à leurs familles**.
13. Suivre, **rendre compte** et communiquer sur les réformes.

Pas besoin de partir de zéro !



*Pour plus d'informations, ressources et bonnes pratiques, rendez-vous sur : <https://www.penalreform.org/resource/alternatives-to-the-death-penalty-2025/>